

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2022
CONVOCAATION DU 20 JANVIER 2022

I) PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT :

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte-rendu du dernier conseil municipal. Mme DUFOUR Maryvonne demande si les dysfonctionnements de l'installation d'assainissement de la boulangerie sont résolus. M. le Maire répond par la négative. Il explique qu'en décembre il a signé et renvoyé à la CABBALR un courrier de mise en demeure. De nouveau en janvier la CABBALR renvoie le même courrier signé du Président mais sans la signature de M. le Maire. M. le Maire exprime son mécontentement, le courrier du mois de décembre s'est perdu semble-t-il dans les services et un mois s'est écoulé....

Mme TISON Séverine demande à M. le Maire s'il a eu rendez-vous avec l'entreprise au sujet de la pose de la pompe à chaleur. M. le Maire répond « pas encore » ne sachant pas si ce sera à l'appartement ou à la mairie. M. MARLES demande pourquoi pas les deux sites, financièrement ce n'est peut-être pas possible ? M. le Maire répond qu'effectivement financièrement la commune ne pourra certainement pas mais surtout il n'est possible de présenter qu'un seul dossier de demande de subvention.

Le procès-verbal n'appelant plus d'observation, M. le Maire invite les élus à le signer.

II) RENOUELEMENT DU BUREAU DE L'AFR : ELECTION D'UN REPRESENTANT

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux articles R133-3 et R 133-4 du Code Rural, le Conseil Municipal doit procéder au renouvellement du bureau de l'AFR, instituée par arrêté préfectoral du 21 juillet 2003, en désignant quatre propriétaires de parcelles contenues dans le périmètre de remembrement.

Lors de la dernière réunion en date du 13 décembre 2021, 4 membres ont été élus par le conseil municipal. Or un des candidats, M. WALLE, n'est plus propriétaire dans le périmètre (section Z). Il y a donc lieu aujourd'hui d'élire un nouveau membre en remplacement de M. WALLE. Un avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché plus de quinze jours avant ce jour.

S'est porté candidat, le propriétaire ci-après :

- M. DEHURTEVENT Nicolas

Qui est de nationalité française ou assimilé, d'après les conventions internationales, jouissant de ses droits civils, qui a atteint l'âge de la majorité et possède des biens fonciers non bâtis dans le périmètre du remembrement.

La liste des candidats est ainsi arrêtée :

- M. DEHURTEVENT Nicolas

Il est alors procédé à l'élection.

Le nombre de votants étant de 14, la majorité requise est de 8 voix.
Suite au dépouillement le résultat est le suivant :

- M. DEHURTEVENT Nicolas : 14

Est ainsi élu par le Conseil Municipal en complément de **Messieurs AMMEUX Rémy – CLIPET Albert - CREPIN Alain : M. DEHURTEVENT Nicolas** pour faire partie du bureau de l'A.F.R. d'ESTREE-BLANCHE

III) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FARDA :

M. le Maire rappelle le projet de réfection des sols au restaurant scolaire.

M. le Maire indique au conseil municipal que l'opération peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du département au titre du FARDA à hauteur de 25 %. M. le Maire demande l'approbation du Conseil Municipal.

POUR : 14 UNANIMITE

M. le Maire ajoute qu'il a effectué un second devis comme demandé lors de la dernière réunion. Ce dernier est moins cher mais demande des précisions quant à l'épaisseur de la dalle qui est moindre et l'absence de polyane.

IV) ADHESION AU DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE : AUTORISATION DE SIGNER LE PROTOCOLE :

M. le Maire explique ce qu'est le dispositif de participation citoyenne. Celui-ci repose sur un partenariat entre des citoyens volontaires et les forces de l'ordre s'inscrivant dans une démarche de prévention de la délinquance. M. le Maire demande l'autorisation du conseil municipal de signer le protocole avec la Préfecture.

POUR : 14 UNANIMITE

Des panneaux seront installés dans la commune pour informer de l'adhésion de la commune au dispositif

V) BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : REGULATION DES COLLECTIONS

Mme DEGRAVE explique que les bénévoles ont procédé à un contrôle des livres afin de réguler les collections de la bibliothèque. Environ 300 livres sont à éliminer. Les critères retenus -sont les suivants : livres en mauvais état, contenu obsolète, plusieurs exemplaires d'un même ouvrage, livres perdus ou non rendus. Les livres seront soit donnés à une association (Emmaüs, ressourcerie, récup'Aire) soit détruits. M. le Maire propose de retenir les critères et modalités d'élimination et d'autoriser sa mise en œuvre.

POUR : 14 UNANIMITE

VI) ACCROISSEMENT TEMPORAIRE DE TRAVAIL : RECRUTEMENT D'UN CONTRAT A DUREE DETERMINEE :

Mme DEGRAVE explique que depuis la reprise de l'épidémie, la collectivité essuie d'une part une augmentation de la charge de travail et d'autre part des arrêts maladie dus au virus. Par conséquent les agents présents doivent assurer les services, se retrouvant avec de grandes amplitudes de travail et accumulant des heures complémentaires. Le recrutement temporaire d'une

personne pour soulager les agents devient nécessaire. Mme DEGRAVE souligne la disponibilité et le professionnalisme des agents durant cette période de pandémie où elle les sollicite régulièrement. M. le Maire propose le recours à un contrat à durée déterminée à raison de 20 h hebdomadaire jusqu'au 31 mars.

POUR : 14 UNANIMITE

VII) QUESTIONS DIVERSES :

Commissions :

- Mme RIVELON fait un compte-rendu des commissions « développement économique et transition écologique ». La 1^{ère} réunion consistait essentiellement en l'installation de la commission, l'élection du Président et vice-président. Puis la présentation de la feuille de route que ce soit en matière d'industrie, d'écologie, de commerces, ou des transports. Un appel à projet va être lancé pour une union commerciale ou association commerciale. Lors de la 2^{ème} réunion il a été demandé si des locaux vides existaient sur la commune et de réfléchir à ce que chacun souhaiterait pour sa commune. Un compte rendu des délibérations prises et des projets de délibération a été fait.
- Commission « aménagement, transport, urbanisme » : M. MARLES fait part de la similarité du déroulement de sa réunion : état des délibérations prises et présentation des projets de délibérations. Néanmoins une carte des futures installations de bornes de recharge électrique sur le territoire de la CABBALR a été présentée. M. MARLES et M. le Maire de Witternesse ont demandé pourquoi aucune n'était prévue sur le territoire nord. M. le Maire et Mme DEGRAVE ne comprennent pas, une demande pour la commune a été faite il y a au moins 3 ans puisque deux bornes sont prévues dans la 2^{ème} tranche des travaux d'aménagement des espaces publics à proximité de la salle polyvalente. M. le Maire va se renseigner auprès de M. SOUFFLET en charge du projet s'il a bien pris contact avec la CABBALR.
- Commission « cycle de l'eau » : M. le Maire fait part du déroulement de la dernière commission :
 - Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire
 - Etat des différents gestionnaires d'eau agissant sur le territoire (7 ou 8). L'objectif est d'en avoir plus qu'un seul. Pour information, il y a 2000 kms de réseau d'eau potable sur le territoire.
 - Présentation des projets de délibérations et celles prises.

Charte de Co-construction du PLUI valant PLH : M. le Maire présente la charte de Co-construction du PLUI valant PLH (chaque élu l'ayant eu au préalable de la réunion) qui fixe les modalités de collaboration entre les 100 communes et la CABBALR dans l'élaboration et la mise en place du PLUIH. L'objectif de la charte est d'aboutir à un document commun traduisant une stratégie intercommunale partagée, projet de territoire, tout en respectant les intérêts de chaque commune.

- M. le Maire fait part de plaintes reçues concernant le stationnement gênant et dangereux rue François Denoeu avant et après la chicane. Il explique avoir déjà rencontré l'un des propriétaires des voitures gênantes, celui-ci avait respecté quelques jours la consigne. Ce mercredi la gendarmerie, accompagnée de M. le Maire a rendu visite aux propriétaires leur expliquant le danger. Dans un premier temps la gendarmerie ne verbaliserait pas, les contrevenants seront sensibilisés. M. le Maire ajoute que des lignes jaunes seront apposées dès que le temps le permettra.
- Mme TISON fait état de la dangerosité pour les piétons au niveau du café, chaussée Brunehaut, qui ne peuvent emprunter le trottoir à cause du mauvais stationnement des véhicules. Les piétons sont obligés d'aller sur la chaussée.
- M. LECOCQ informe que des automobilistes ne respectent pas le sens interdit rue du goudou. M. le Maire lui conseille d'avertir la gendarmerie quand cela arrive.
- M. le Maire fait part des remerciements d'ainés pour le colis de fin d'année.
- Mme RIVELON explique que plusieurs personnes se sont plaintes de la rapidité à laquelle les colis ont été distribués. Elles regrettent qu'elles n'aient pas eu le temps de discuter ni même remercier les membres du CCAS qui distribuaient.
- M. le Maire fait part de la démission de Mme GOUWY au CCAS suite à son déménagement. C'est M. PETIT Maxime qui la remplace.
- M. Le Maire transmet les vœux de l'association des donneurs de sang au conseil municipal
- M. le Maire fait part de la réception d'un mail du « soi-disant » propriétaire de la maison sise 220 rue de Théroouanne. La mairie lui a demandé de prendre rendez-vous avec M. le Maire afin de lui exposer la situation. A ce jour il n'a pas donné de réponse. M. le Maire explique avoir saisi la Notaire de la situation. Une demande auprès des hypothèques a été faite pour connaître exactement le nom des supposés propriétaires. M. le Maire rappelle que cela fait plus de 3 ans que les taxes n'ont pas été réglées et ne comprend pas pourquoi il se manifeste aujourd'hui.
- Un courrier accompagné d'un questionnaire émanant du SYMSAGEL a été distribué aux habitations susceptibles d'être inondées. Les personnes concernées pourraient obtenir des subventions dans l'acquisition de dispositif de lutte contre les inondations (bardeaux par exemple).
- M. le Maire informe que la commune est propriétaire depuis le 30 décembre de la friche à côté de l'ancien magasin Leader Price.
- Suite à l'épidémie de COVID, des enfants inscrits à la cantine étaient absents soit parce qu'ils étaient cas contact, soit parce qu'ils étaient positifs ou encore parce que l'enseignante était absente et non remplacée. Pour certaines familles cela représente un coût. M. le Maire propose d'une part de reporter les tickets des enfants concernés à d'autres dates et d'autres part d'appliquer cette règle jusqu'aux vacances de février. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette mesure.

- Mme RIVELON Fabienne, présidente du Comité d'animation explique que suite à la dégradation de la situation sanitaire le spectacle de Noël avait été annulé. Le prestataire a été informé en temps de cette décision. Il refuse de reporter le spectacle une nouvelle fois et demande au comité d'animation de régler le solde de la prestation soit 500 €. M. le Maire ajoute qu'il a eu au téléphone le responsable. Ce dernier comprend la décision d'annulation mais le Préfet n'ayant pas interdit la tenue des spectacles le contrat ne peut être invalide. Mme RIVELON explique que cela fait 2 ans que le comité n'a pas eu de subvention et n'a pas fait rentrer non plus d'argent dans les caisses, régler les 500 € restant met en difficulté le comité d'animation (500 € ayant déjà été versé). M. le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer exceptionnellement cette année une subvention de 500 € correspondant à la moitié du prix du spectacle. A l'unanimité, le conseil émet un avis favorable.
- M. le Maire fait part qu'il a commandé 11 nichoirs pour le jardin pédagogique pour un montant de 200 € TTC.
- M. le Maire demande l'avis du conseil municipal quant à l'installation de détecteurs de CO2 dans les classes. Le conseil municipal émet un avis défavorable.
- Suite à la chute d'arbres rue de Longhem, M. le Maire a contacté les propriétaires du bois afin qu'il procède à l'élagage de tous les arbres menaçant de tomber. Une entreprise a été mandatée et procède actuellement à l'opération. M. le Maire ajoute qu'il est allé voir M. DURU pour qu'il procède également à l'élagage de ses arbres dangereux. Devant l'indifférence de M. DURU, M. le Maire l'a informé qu'il recevrait une lettre recommandée lui stipulant la dangerosité de la situation.
- Mme DUFOUR demande s'il serait possible d'organiser une visite des travaux aux abords de la salle polyvalente. M. le Maire répond qu'il l'a prévue mais attend qu'il fasse plus clair et meilleur.
- Mme DUFOUR demande également la date de démarrage travaux de construction de la résidence des saules est fixée. M. le Maire répond que selon la directrice de Flandre Opale Habitat il devrait débuter fin avril début mai.
- Mme TISON demande si le problème des plaques d'égout est résolu. Des caoutchoucs ont été remis, des caméras ont été passées. Les images sont parties en analyse.
- M. MARLES rappelle le passage des 4 jours de Dunkerque passe sur la commune. Il réitère son appel à candidature de signaleurs auprès des élus pour le 6 mai après-midi.

Aucune autre question ni remarque n'étant formulées la séance est levée.